



Sommes-nous aux portes d'une récession ?

Lorsque les banques centrales augmentent les taux d'intérêt en réponse à une inflation élevée, une récession s'ensuit presque toujours. Étant donné que les banques centrales d'Europe, du Canada et des États-Unis ont fortement augmenté les taux d'intérêt au cours de la dernière moitié de 2022, de nombreux économistes s'attendaient à ce qu'une récession frappe ces régions du monde au début de 2023.

Or, la croissance économique mondiale a été plus résistante que prévu par les experts et le chômage est à un plancher historique tant au sein de l'Union européenne qu'en Amérique du Nord. Mais même si la récession n'est pas encore là, on commence à percevoir des signes de ralentissement de la croissance économique.

Les prévisionnistes des grandes banques canadiennes s'attendent maintenant à ce que l'économie canadienne connaisse deux

trimestres de croissance réelle quasi nulle ou négative en 2023.

Les pronostics laissent croire que la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec seront les provinces les plus durement touchées. Puisque l'Ontario et le Québec dépendent fortement de leurs relations commerciales avec les États-Unis, un ralentissement chez nos voisins du Sud se traduirait par une baisse de l'activité économique dans ces provinces. De plus, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont le coût d'accèsion à la propriété le plus élevé au pays. Les taux d'intérêt élevés y ont ralenti le marché immobilier et exercent une pression sur le budget des ménages.

Selon les données, notre économie n'est pas en position de force. On utilise souvent la variation du produit intérieur brut, ou PIB, pour évaluer grossièrement la santé d'une économie. Le PIB est la valeur totale des biens et services produits dans un pays au cours d'une

période donnée. Ajustée en fonction de l'inflation, la croissance du PIB au Canada a ralenti pour atteindre presque zéro au quatrième trimestre de 2022.

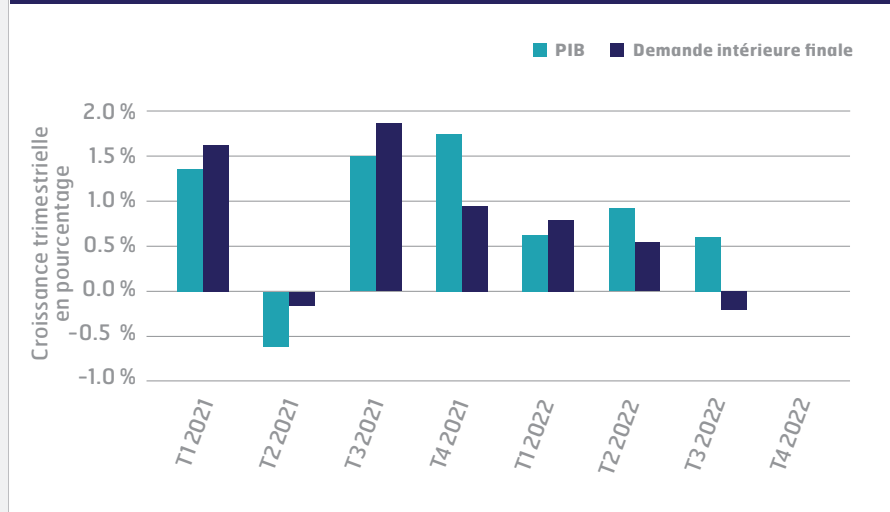
Une analyse plus poussée des données de la croissance globale du PIB fait apparaître des signes de faiblesses futures. La demande intérieure finale est le montant total d'argent dépensé en biens et services par les particuliers, les entreprises et l'État dans un pays donné. Elle mesure la vigueur des achats intérieurs en excluant les accumulations de stocks et les exportations de biens et de services. Le fait de comparer la demande intérieure finale au PIB peut nous montrer s'il existe des faiblesses économiques provenant de variations des exportations ou des stocks. Or, si la demande intérieure finale s'est améliorée au quatrième trimestre de 2022, la dynamique sous-jacente suggère un ralentissement constant de la croissance économique. Le PIB était supérieur à la demande intérieure finale au troisième trimestre de 2022 parce que les entreprises constituaient des stocks qu'elles n'ont pas été en mesure de vendre. En conséquence, celles-ci ont ralenti la production de nouveaux stocks au quatrième trimestre. La hausse de la demande intérieure au dernier trimestre de 2022 démontre que les entreprises ont pu vendre une partie de leurs stocks accumulés, mais le ralentissement de la production a fait baisser la croissance globale du PIB.

L'investissement réel des entreprises a également diminué aux troisième et quatrième trimestres de 2022, en partie en réponse à la hausse des taux d'intérêt. Après ajustement



Suite à la page 2

Ralentissement de la croissance à la fin de 2022



Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0104-01

pour tenir compte de l'inflation, les entreprises ont moins investi dans la construction résidentielle, la machinerie et le matériel.

Qu'est-ce que cela signifie pour les travailleurs et les travailleuses ? La vie est plus difficile, mais sommes-nous en récession ?

On s'attend à ce que la croissance économique soit plus faible en 2023 qu'en 2022, mais il n'est pas certain qu'on puisse qualifier ce ralentissement de récession. On définit généralement la récession comme deux trimestres consécutifs

de croissance économique négative, mais cette définition n'est pas coulée dans le béton. Au Canada, c'est le Conseil des cycles économiques de l'Institut C.D. Howe qui décide du début ou de la fin d'une récession. Il recherche « un déclin prononcé, persistant et généralisé de l'activité économique globale » pour signaler une récession. Cela signifie que si les tendances se maintiennent, y compris une économie américaine plus forte que prévu, le Canada pourrait éviter une récession en 2023.

Cependant, les dernières données sur le chômage et l'inflation aux États-Unis indiquent la présence d'un risque important que les hausses de taux d'intérêt se poursuivent là-bas, même si certaines banques américaines et européennes souffrent en raison des taux d'intérêt élevés. Si les hausses se poursuivent aux États-Unis, le risque de récession là-bas augmentera, et cela aura une incidence négative sur l'économie canadienne.

Qu'on soit officiellement en récession ou non, les banques et les économistes feront pression pour que les gouvernements provinciaux limitent leurs dépenses tant que l'inflation sera supérieure à la cible d'un à trois pour cent de la Banque du Canada. Certains gouvernements en profiteront pour prétendre que leur budget à venir devra être prudent. Mais il ne faudrait pas oublier que les revenus de toutes les provinces se sont considérablement améliorés par rapport à 2022. Malgré les défis économiques, les gouvernements ont encore la marge de manœuvre nécessaire pour investir dans les services publics qui soutiennent notre économie à long terme.

Pierre Poilievre se trompe au sujet de l'inflation

Le chef conservateur fédéral, Pierre Poilievre, affirme qu'il a les réponses en matière d'inflation. Mais quand on regarde ses politiques, c'est clair : il a tout faux. Les travailleuses et travailleurs ne peuvent pas lui faire confiance pour résoudre le problème bien réel de la hausse des prix et de la stagnation des salaires.

Pierre Poilievre soutient que la Banque du Canada a provoqué l'inflation en imprimant de l'argent pour financer les dépenses du gouvernement. Il affirme que, pour lutter contre l'inflation, il faut limiter les dépenses publiques par une loi. Mais aucune

de ces affirmations ne tient la route.

Premièrement, les récentes hausses des prix ont été causées principalement par des pénuries d'approvisionnement en lien avec la pandémie. Pour aggraver les choses, les entreprises des secteurs critiques ont utilisé ces problèmes de la chaîne d'approvisionnement comme excuse pour augmenter leurs propres marges de profit. Selon un rapport du Centre for Future Work, 15 secteurs d'activité ont considérablement augmenté leurs marges bénéficiaires en 2022, notamment l'extraction et le raffinage de pétrole et de gaz, les institutions financières, les concessionnaires

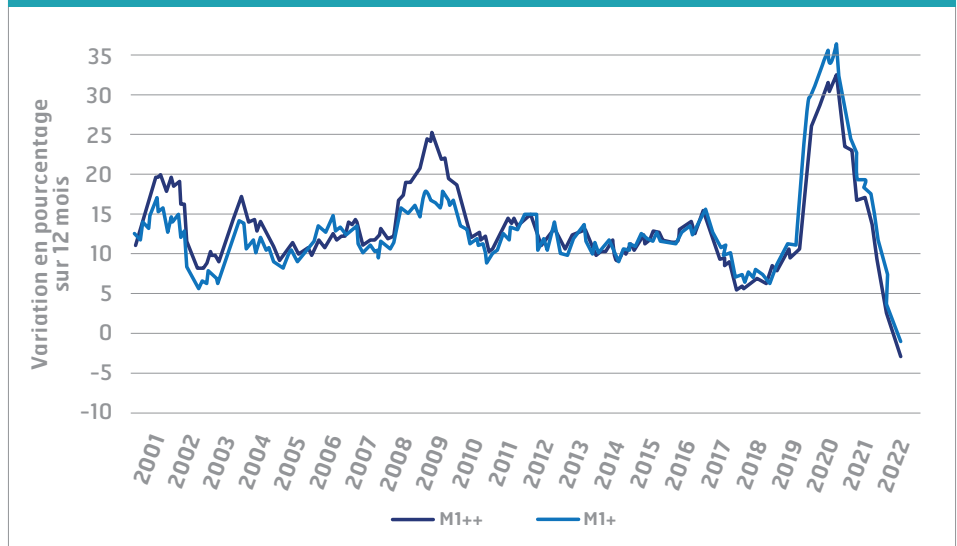


de véhicules automobiles, les fabricants de produits alimentaires et les détaillants alimentaires. Dans certains de ces secteurs, un petit nombre de joueurs contrôlent la majeure partie du marché, ce qui rend celui-ci beaucoup moins compétitif et permet aux entreprises à en tirer profit plus facilement.

Deuxièmement, s'il est vrai que la Banque du Canada a augmenté les liquidités pendant la pandémie, soit la quantité d'argent en circulation, cette augmentation a aidé les gens et les petites entreprises, et elle a permis à notre économie de rebondir rapidement. Au début de la pandémie, la Banque du Canada a créé de l'argent pour racheter la dette des banques privées sous forme d'obligations. Les banques commerciales craignaient de perdre de l'argent si personne n'achetait leurs obligations à un prix raisonnable. La Banque du Canada a ainsi donné confiance aux banques privées pour continuer à prêter de l'argent. L'augmentation de la masse monétaire a également permis au gouvernement d'emprunter de l'argent à moindre coût. Cela a aidé les petites entreprises et les ménages à leur tour, car le gouvernement a pu verser des prestations temporaires comme la PCU avec l'argent qu'il avait emprunté.

Fait important, cette augmentation de la masse monétaire n'était que temporaire. Lorsque les obligations que la Banque du Canada a rachetées viennent à échéance, le montant qu'elle a emprunté lui est remboursé. Au lieu de réinvestir dans de nouvelles obligations, la Banque utilisera ces revenus pour diminuer la dette supplémentaire qu'elle a créée pendant la pandémie. C'est ce qu'on appelle le resserrement quantitatif. Et ce resserrement est déjà en cours. Deux mesures clés de la masse monétaire (M1+ et M1++) démontrent que la masse monétaire du Canada a diminué au dernier trimestre de 2022.

Taux de croissance de la masse monétaire du Canada



Source : Banque du Canada

Dans ce contexte, les affirmations de Pierre Poilievre sur l'inflation ne tiennent pas la route. Bien qu'il ait raison de dire que l'inflation est un problème, il n'a pas les bonnes explications. La forte augmentation des prix mondiaux du pétrole, par exemple, est due à des problèmes de la chaîne d'approvisionnement et à la réalisation de profits excessifs. Le montant d'argent que notre gouvernement dépense n'a aucun effet sur ces prix. De plus, l'augmentation temporaire de la masse monétaire pendant la pandémie nous a permis d'éviter de nombreuses faillites et une destruction économique à plus long terme. Si nous avions limité les dépenses publiques pendant la pandémie, comme M. Poilievre dit que nous aurions dû faire, nous n'aurions pas été en mesure de financer des programmes comme la PCU qui ont aidé les ménages et les petites entreprises à traverser la crise.

En fait, malgré les affirmations de M. Poilievre, de limiter la capacité de l'État à dépenser pour répondre

aux urgences n'est bénéfique pour presque personne. Cette mauvaise idée a été popularisée par les économistes conservateurs libertariens dans les années 1970 et 1980, tout comme la destruction des syndicats, la baisse des impôts, la réduction de la propriété publique et des investissements dans les infrastructures et les services, et la délocalisation de la fabrication vers des pays « à bas coûts ».

Les politiques que souhaite Pierre Poilievre déplaceraient le pouvoir des consommateurs, des petites entreprises et de la classe ouvrière vers les grandes entreprises. Elles concentreraient le pouvoir entre les mains de quelques privilégiés. Et elles limiteraient la capacité des gouvernements à intervenir positivement dans notre économie. L'histoire nous prouve que les politiques comme celles proposées par M. Poilievre pour résoudre l'inflation n'ont fait qu'aggraver nos problèmes économiques. Ne tombons pas dans le piège à nouveau.

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economie-au-travail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Colleen Butler est la rédactrice en chef.

La relecture a été effectuée par Manon Lajoie et Aline Patcheva. La mise en page a été réalisée par Sarah Walker.

Veuillez communiquer par courriel (amacewen@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.

La tarification fédérale sur le carbone augmente. Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

On entend beaucoup parler de la tarification sur le carbone. Mais qu'est-ce que c'est ? Pourquoi l'a-t-on mise en place ? Et quel sera l'effet de la hausse du prix sur le carbone sur les travailleuses et les travailleurs ?

Lorsqu'on le brûle, le carbone que contiennent les carburants comme l'essence et le mazout génère du dioxyde de carbone. Le dioxyde de carbone emprisonne la chaleur dans l'atmosphère, ce qui entraîne le réchauffement climatique. Cette augmentation de la température peut avoir des effets néfastes, notamment la disparition d'espèces, des problèmes de production alimentaire et une aggravation des conditions météorologiques.

Ainsi, le gouvernement canadien a mis en place un prix sur le carbone. Il s'agit d'une taxe ou d'une redevance imposée sur les combustibles à base de carbone et les industries qui produisent des émissions de carbone. Autrement dit, la tarification sur le carbone rend plus coûteuse l'utilisation de produits ou de procédés industriels qui produisent du dioxyde de carbone.

En principe, s'il est plus coûteux de générer des émissions à base de carbone, les particuliers et les entreprises choisiront d'investir dans des formes d'énergie plus « vertes ».

Le système fédéral de tarification sur le carbone comporte deux volets : une redevance ajoutée aux combustibles fossiles à base de carbone comme l'essence et le mazout domestique, et un système distinct pour les industries basé sur la production d'émissions.

En 2019, le gouvernement fédéral

a exigé que toutes les provinces et tous les territoires aient un système de tarification sur le carbone. Ils peuvent mettre en œuvre leur propre système pour les carburants, pour les émissions industrielles, pour les deux ou pour aucun. Si la province ou le territoire choisit de ne pas se doter de son propre système, ce sont les normes du gouvernement fédéral qui s'appliquent.

À l'heure actuelle, la redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Alberta, au Manitoba, au Nunavut, en Ontario, en Saskatchewan et au Yukon. À compter de juillet 2023, elle sera introduite à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le système fédéral de tarification fondée sur la production s'applique au Manitoba, au Nunavut, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et partiellement en Saskatchewan. La Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Québec ont leurs propres plans indépendants pour les deux volets.

En 2022, le prix fédéral sur le carbone était de 50 dollars la tonne de dioxyde de carbone. Ce prix augmentera de 15 dollars la tonne chaque mois d'avril jusqu'à ce qu'il atteigne 170 dollars la tonne en 2030.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Une province ou un territoire qui se dote de son propre système de taxe carbone peut utiliser les revenus issus du carbone comme bon lui semble. Mais si c'est l'option de rechange fédérale qui s'applique, c'est le gouvernement fédéral qui décide où vont ces revenus. Et en ce moment, 90 % des revenus de la redevance fédérale sur les combustibles retournent directement aux ménages par le biais du paiement de l'Incitatif à agir pour le climat (PIAC). Il

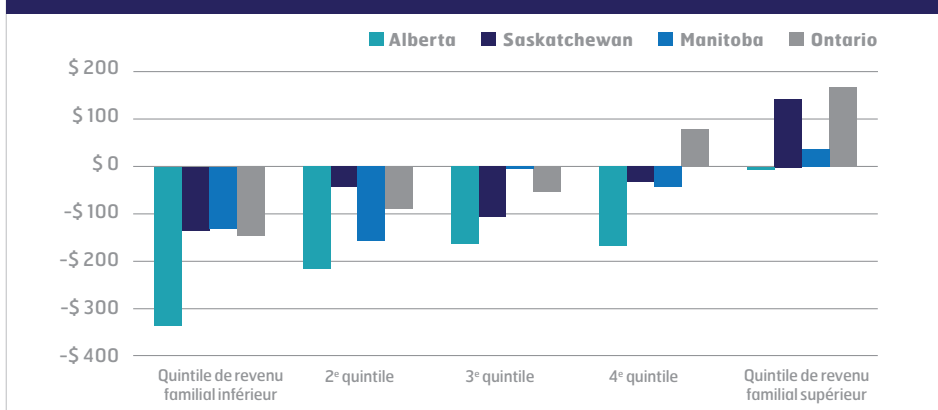
s'agit d'une prestation non imposable que le gouvernement verse aux personnes seules et aux familles pour compenser en partie le coût de la tarification sur le carbone. Le ménage moyen récupère plus qu'il n'a payé au système. Seuls les ménages à revenu élevé paient plus qu'ils ne reçoivent. Il faut dire que ceux-ci ont tendance à utiliser davantage de combustibles fossiles parce que leur maison est plus grande, ils possèdent plus de véhicules et ils voyagent plus souvent que la famille moyenne.

Pour obtenir le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat, il faut produire une déclaration de revenus. C'est l'Agence du revenu du Canada qui décide si vous êtes admissible et combien vous recevrez, en fonction de votre province de résidence et du nombre de personnes dans votre ménage. À partir de 2022, l'incitatif sera versé quatre fois par an directement dans votre compte bancaire. Si vous habitez en région rurale, vous avez droit à un supplément de 10 %. Pour recevoir ce supplément, vous devez remplir l'annexe 14 (sauf pour les gens de l'Île-du-Prince-Édouard qui le reçoivent automatiquement).

À compter de 2023, les Territoires du Nord-Ouest remplaceront leur remise sur le mazout domestique par une augmentation de 135 dollars de leur compensation du coût de la vie. Les personnes résidant en Colombie-Britannique bénéficient également d'un remboursement de la taxe carbone, mais le montant varie en fonction du revenu du ménage. Le Nouveau-Brunswick utilise une partie des revenus de sa tarification sur le carbone pour réduire les impôts sur le revenu, une stratégie moins efficace pour les personnes à faible revenu. Le Québec, la première province à avoir introduit la tarification sur le carbone, en 2006, dispose d'un système de plafonnement et d'échange des émissions depuis 2013. Le Québec utilise les revenus de ce système pour investir dans l'action climatique et c'est donc la seule juridiction sans remboursement aux ménages.

La hausse du prix sur le carbone vise à convaincre les ménages de réduire leur consommation d'énergies fossiles. Le remboursement vise à ne pas affecter négativement les ménages qui ne sont pas en mesure de le faire. Mais généralement, si on réduit sa consommation, mieux on s'en sort, puisqu'on paiera moins de taxes sur les combustibles tout en obtenant le même remboursement. Alors, méfiez-vous de quiconque vous parle des coûts de ce système sans en mentionner les avantages !

Coût net estimé de la taxe carbone pour les ménages, 2021-22



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget, 2020